



Madame Christine ALBANEL
Ministre de la Culture et de la
Communication
3 rue de Valois
75100 PARIS

Rouen, le 7 novembre 2008

Madame la Ministre,

CATHERINE
MORIN-DESAILLY

SÉNATRICE DE LA
SEINE-MARITIME

vice-présidente de la
 commission des affaires
 culturelles

CONSEILLERE MUNICIPALE
DE ROUEN

Je me permets de vous interpeler car l'architecture contemporaine est une nouvelle fois mise à mal par le maire de Rouen. En effet, à l'occasion du conseil municipal du 24 octobre dernier, Madame Fourneyron a fait voter dans le cadre d'une délibération portant sur le Grand Projet de Ville, le principe de démolition de trois plots faisant partie du célèbre ensemble conçu par Marcel Lods à la fin des années 60 dans le quartier de la Grand Mare.

Cette décision apparaît d'autant plus paradoxale, qu'il y a seulement quelques jours une cérémonie était organisée pour marquer la réhabilitation de 360 logements parmi les autres immeubles « Verre et Acier » de cet ensemble « chaîné » du célèbre architecte. Une partie de la réhabilitation de ces plots restants avait été confiée à un autre célèbre architecte, Nicolas Michelin.

Tout comme lui, mis devant le fait accompli, je m'émeus de cette destruction qui est loin d'être anodine architecturalement. En supprimant trois plots, ils détruisent un ensemble connu nationalement pour 3 raisons :

- leur qualité architecturale et leur environnement paysagé, leur pureté de lignes, leur volumétrie, la composition d'ensemble qui traite des allées piétonnes, des espaces verts et des parkings ;

PALAIS DU LUXEMBOURG -15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

TEL : 01 42 34 29 95 FAX : 01 42 34 40 42 c.morin-desailly@senat.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE - 8 BIS RUE ALSACE LORRAINE - 76 000 ROUEN
 TEL: 02.35.15.38.30. FAX : 02.35.71.14.85. catherine.morindesailly@wanadoo.fr



- la conception des logements (500 à l'origine) souple et permettant aux occupants de délimiter eux-mêmes les volumes intérieurs compte tenu de la composition de leur famille et de leur manière de vivre ;

- le rapport qualité – coût qui inscrit cet ensemble parmi les premières tentatives d'habitat écologique.

Maintes fois cités par les spécialistes dont Loïc Vadelorge, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Versailles-St Quentin, membre du conseil scientifique du PUCA (le plan Urbanisme Construction architecture), ces bâtiments font partie du patrimoine architectural de Rouen. Pour preuve, ils ont largement été visités lors des journées du patrimoine.

Si certains bâtiments de Marcel Lods restent intéressants mais classiques, comme à Sotteville-Lès-Rouen, ce qui fait le caractère exceptionnel de cet ensemble chaîné de la Grand Mare, c'est qu'il représente l'aboutissement en terme de projets de toutes les recherches de cet architecte en matière urbanistique et architecturale.

Cette décision est d'autant plus contestable qu'elle va à l'encontre du règlement du Plan Local d'Urbanisme de Rouen, qui précise que dans la zone où se trouvent ces immeubles, *les ensembles bâtis homogènes et les ensembles bâtis cohérents [...] doivent conserver leur homogénéité ou leur cohérence*. Il est également précisé que : *Ce n'est pas simplement la cohérence des différents éléments de l'ensemble qui doit être maintenue, mais véritablement leur homogénéité originelle, ce qui limite beaucoup les possibilités de modification et exclut en principe les démolitions*.

Enfin, les orientations d'aménagement du plan local d'urbanisme indiquent concernant le quartier de la Grand'Mare : *Le parti d'aménagement consiste à s'appuyer sur les potentialités du quartier plutôt qu'à développer un renouvellement urbain intensif. La mise en valeur des qualités du quartier, tant au niveau du patrimoine bâti des immeubles de Marcel lods que du caractère dominant « d'urbanisme vert », constitue donc un élément essentiel du projet d'ensemble*.

Madame la Ministre, je vous demande de bien vouloir faire étudier la possibilité de classer cet ensemble de bâtiments afin que rien d'irréparable ne soit commis. De tels cas se sont déjà produits par le passé dans d'autres villes. D'ores et déjà des acteurs du patrimoine, ici en région, se sont eux mêmes émus de cette décision.

Restant à votre disposition pour tout renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

et très cordiale

Catherine MORIN-DESAILLY